MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quinze, le dix février, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :

3 février 2015

Conseillers en exercice: 27
Présents: 27
Procurations: 0
Votes: 27

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 FEVRIER 2015

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON BASNEL Françoise, PANCIN Michel. Pierre. ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, **MIGNOT** LAUGE Sylviane, DELILLE Brigitte. Nicole, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

Absents excusés :

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget (D) Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le règlement de dépenses d'investissement par la Commune avant le vote du budget 2015, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

1.2. Sollicitation de subventions auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité (D)

Rapporteur: Marc TROUSSEL

Au titre du programme des dossiers de proximité, la Commune peut bénéficier de subventions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 80 %, pour des projets communaux de 75 000 € HT, il est proposé de solliciter quatre dossiers relatifs à :

- La création d'un préau à l'école primaire
- La réfection du hall de la maternelle
- L'éclairage public du chemin de la Sablière
- La création d'une halle place Saint Paul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les projets présentés et autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité.

1.3. Actualisation des tarifs de contrôle des installations d'assainissement non collectif (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le Service Public de l'Assainissement non Collectif est délégué à la société des Eaux d'Arles depuis le 1er janvier 2013. Conformément aux dispositions du contrat de délégation, il convient de procéder à l'actualisation des tarifs de ce service en fonction de la progression des indices de révision.

Depuis le 1er janvier 2013 les tarifs sont les suivants :

Contrôle de conception pour une installation	120,00 € HT
neuve ou réhabilitée	
Contrôle de réalisation pour une installation	120,00 € HT
neuve ou réhabilitée	
Contrôle de bon fonctionnement et	70,00 € HT
d'entretien d'une installation existante	

Les nouveaux tarifs en application des indices de révision sont les suivants : .

Contrôle de conception pour une installation	115,04 € HT
neuve ou réhabilitée	
Contrôle de réalisation pour une installation	115,04 € HT
neuve ou réhabilitée	
Contrôle de bon fonctionnement et	67,11 € HT
d'entretien d'une installation existante	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs du Service Public de l'Assainissement non Collectif et dit qu'ils seront applicables dès leur transmission au représentant de l'Etat.

2. Affaires Administratives

2.1. Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Rhône-Alpilles-Durance (Changement de nom de la Communauté d'Agglomération) (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par délibération du 6 novembre 2014, le Conseil Communautaire s'est majoritairement prononcé pour le changement de nom de la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance en Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification doit être validée par délibération des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur ce changement de nom et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 2 contre et 9 abstentions), approuve le changement de nom de la Communauté d'Agglomération en "Communauté d'Agglomération Terre de Provence" et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération qui en découle.

2.2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux (Adhésion de la Commune de Maillane) (D)

Rapporteur : André RICARD

Par délibération du 13 novembre 2014, le Comité Syndical s'est favorablement prononcé pour l'adhésion de la Commune de Maillane au Syndicat.

Afin de finaliser cette adhésion, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification doit être validée par délibération des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur cette adhésion et la modification des statuts du syndicat qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune de Maillane au Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux et la modification des statuts du Syndicat qui en découle.

2.3. Conclusion d'une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage (D)

Rapporteur: Patrick DELAIR

Les opérations de vérifications des installations d'assainissement non collectifs des usagers de la Commune vont débuter à compter de cette année.

Afin de fournir une information exhaustive et un soutien aux propriétaires concernés par des travaux de mise en conformité, il est proposé de conclure avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse une convention de mandat pour l'attribution et le versement d'aides pouvant aller jusqu'à 30% du coût de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau et autorise M. le Maire à signer cette convention.

2.4. Reconduction de la Convention avec le PACT ARIM pour l'instruction et l'attribution des aides à la rénovation des façades (D)

Rapporteur: Marc TROUSSEL

Il convient de renouveler la convention d'intervention du PACT-ARIM pour l'année 2015 pour la réhabilitation du centre historique. La mission comprend une assistance administrative, technique et financière pour le montage et le suivi des dossiers de restauration des façades auprès de la collectivité et en direction des propriétaires et commerçants de la Ville.

Pour cette mission façade le PACT-ARIM interviendra à raison d'un jour par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec le PACT-ARIM.

2.5. Reconduction de la convention avec la SPA de Salon de Provence pour le service de fourrière animale (D)

Rapporteur: Yvette POURTIER

Il convient de renouveler la convention de gestion du service de fourrière animale conclue avec la SPA de Salon de Provence pour les années 2015 et 2016.

Pour la réalisation de cette mission de service public, la Ville d'Eyragues versera à la SPA de Salon de Provence une participation financière annuelle de 0,65 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec la SPA de Salon de Provence.

2.6. Contrat d'assurance des risques statutaires (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches-du-Rhône en vue de la souscription d'un nouveau contrat groupe pour la garantie des risques statutaires, les résultats de cette consultation nous ont été communiqués par le Centre de Gestion.

Il est proposé au Conseil de valider cette consultation et de souscrire aux garanties suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès: taux de 0,18

Accident du travail et Maladie professionnelle : taux de 1,08

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et agents non titulaires :

Accident ou maladie imputable au service – Maladie ordinaire – Maladie grave – Maternité – Adoption – Paternité : taux de 1,04 avec franchise de 15 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la souscription des garanties proposées dans le cadre du contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches-du-Rhône.

2.7. Adoption du Règlement intérieur des activités périscolaires (D)

Rapporteur: Françoise BASNEL

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement intérieur des activités périscolaires joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur des activités périscolaires.

2.8. Adoption de la Charte de la Vie associative et du Règlement intérieur d'occupation des salles par les associations (D)

Rapporteur: Michel GAVANON

Il est proposé au Conseil d'adopter la charte de la Vie Associative ainsi que le règlement intérieur de l'utilisation des salles municipales par les associations joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la charte de la Vie Associative ainsi que le règlement intérieur de l'utilisation des salles municipales par les associations.

2.9. Motion de soutien au maintien de la Sécurité Sociale à Tarascon (D)

Rapporteur : Max GILLES

L'annonce de la possible fermeture du centre de sécurité sociale de Tarascon pour 2015, qui couvre une dizaine de communes du territoire nord des Bouches du Rhône et offre un service public de qualité au plus grand nombre, confirme le désengagement progressif des services de l'Etat et entraînera une augmentation de la charge de travail des personnels des communes, notamment des CCAS qui devront se substituer aux services concernés sans compensation.

Idéalement situé et seule représentation de la sécurité sociale, le centre de Tarascon doit rester ouvert.

Le projet actuel de ne laisser qu'une permanence d'une ou deux demi-journées par semaine semble être une mesure totalement insuffisante compte tenu de l'affluence de ce centre.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion pour soutenir toutes les initiatives pour assurer le maintien de ce centre de la sécurité sociale à Tarascon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la fermetre du centre de sécurité sociale de Tarascon et soutien toutes les initiatives pour assurer le maintien de ce centre.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Cession de terrains :

3.1.1. Parcelle BP n° 408 – 76m² (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la cession par la Commune d'une bande de terrain de 76 m² constituant la parcelle cadastrée BP n°408 au prix de 90€ / m² au profit de M. Gérard CARLOTTI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette cession de terrain et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3.2. Acquisition de terrains :

3.2.1. Parcelles BI 5, 6, 7, 8, 18, 22 – 9 014 m² (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à l'information transmise par la SAFER sur la cession de parcelles de terrain agricole sur la Commune pour une superficie de 9 014 m², et considérant la nécessité pour la Commune de constituer des réserves foncières, il est demandé au Conseil

d'autoriser le recours à la préemption par l'intermédiaire de la SAFER dans le cadre de convention d'intervention foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition de terrain et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3.3. Avancement de travaux/projets (I)

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations :

- 3.3.1. projet "Collège / logements"
- 3.3.2. Espace Michel

4. Divers

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil Municipal que la seconde tranche de mise en œuvre du système de vidéoprotection sera réalisée sur les exercices 2015 et 2016. Elle informe également que dans le cadre de l'opération Voisins Vigilants, la Gendarmerie s'implique fortement dans la réalisation de cette action qui devrait pouvoir être mise en œuvre rapidement.

Monsieur Louis ROSELLO informe le Conseil Municipal que les logements sociaux du terrain Van Hulle et du lotissement La Fauvette ont été attribués, les locataires qui ont eu l'occasion de voir les logements lors de la journée de présentation des logements du terrain Van Hulle sont ravis.

Madame Odile POUJOL demande à quelle date est prévue la réouverture de la déchèterie.

Monsieur le Maire répond que le chantier devrait être terminé à la mi-mars.

Madame Sylviane LAUGE indique que certains distributeurs de sacs de déjections canines sont vides et qu'ils doivent être approvisonnés.

Madame Madeleine JULLIAN fait part au Conseil de la prochaine organisation de la fête des grands-parents au foyer le 12 mars prochain et demande s'il est possible de renouveler la fourniture de chi-chi comme l'an passé.

Monsieur le Maire répond que cela va être organisé.

Monsieur Marc TROUSSEL informe le Conseil Municipal de la proposition du SMED de constituer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité sur le même principe que pour le gaz.

Il informe également le Conseil sur les évolutions à la Direction de la Résidence Pierre Vigne ainsi qu'à la Maison de retraite.

Madame Corinne NIETO fait part de problèmes de collecte des ordures ménagères sur le secteur du Chemin de la Sablière.

Monsieur le Maire indique que ce problème sera remonté auprès de l'Intercommunalité.

M. Yannick ROSSI demande où en est le projet de réalisation de portails-barrières taurines.

Monsieur le Maire répond que les services techniques doivent s'en occuper.

M. le Maire fait part de divers remerciements reçus, de la création d'une entreprise avec le concours d'initiative Pays d'Arles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance Le Maire

Yvette POURTIER Max GILLES